



HAL
open science

Renouer avec l'Histoire et apaiser ses violences. Quelle place pour une reconnaissance publique en Algérie?

Karima Direche

► **To cite this version:**

Karima Direche. Renouer avec l'Histoire et apaiser ses violences. Quelle place pour une reconnaissance publique en Algérie?. *Insaniyat/ Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 2020. hal-03482213

HAL Id: hal-03482213

<https://hal.science/hal-03482213v1>

Submitted on 15 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Renouer avec l'histoire et apaiser ses violences. Quelle place pour une reconnaissance publique en Algérie ?

Karima DIRÈCHE⁽¹⁾

Du 22 février 2019 au 24 mars 2020¹, l'Algérie a livré une chorégraphie contestataire inédite au rythme hebdomadaire de mobilisations citoyennes gigantesques sur l'ensemble du territoire national pour réclamer le départ des élites dirigeantes en place depuis six décennies. Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, sur les 48 *wilayat* du pays, les Algériens sont sortis dans la rue pour dénoncer, dans un premier temps, la candidature pour un cinquième mandat du président Abdelaziz Bouteflika aphasique et impotent depuis 2013. La contestation sociale et politique se transforme, progressivement et au fil des mois, en une impressionnante mobilisation collective nationale unie par le rejet du système politique dans son intégralité.

Dans un premier temps, la rue algérienne nous a montré des foules joyeuses, jeunes et moins jeunes, sortant en famille, mobilisant tous les répertoires d'action de la mobilisation (humour, dérision, sarcasmes, chants, poésie...) et exprimant une exaspération et une colère partagées de manière consensuelle par l'ensemble des manifestants. Cette mobilisation, désignée à ses débuts, par les médias internationaux, comme la « Révolution du sourire »² au fur et à mesure qu'elle consolide son appropriation de l'espace public livre progressivement des

⁽¹⁾ TELEMME/CNRS/ AMU

¹ L'épidémie mondiale du coronavirus a imposé une « trêve sanitaire » interrompant le rythme soutenu des manifestations, mais la mobilisation continua sur les réseaux sociaux notamment.

² Cette formule « révolution du sourire » empruntée (à un slogan écrit sur des affiches brandies par des manifestants) par les médias internationaux révèle la surprise des observateurs face au mode opératoire spontanément pacifique de la contestation algérienne.

expressions inédites de ce que la mémoire collective algérienne a retenu de son histoire depuis 1962. Ainsi, dès les premières manifestations, la résurgence des violences politiques qui ont rythmé l'histoire de l'Algérie indépendante s'intègre au répertoire d'expression en tant qu'objet de la contestation politique. Et quand la rue *hurle* son rejet des dirigeants algériens, elle jette à la figure du pouvoir les effets de sa violence et de sa corruption. Cette résurgence mémorielle de la violence d'État³, dans l'espace inédit de la contestation, s'exprime par l'évocation de séquences historiques marquées par les violences politiques qui se sont exercées sur la société et qui n'ont jamais été reconnues en tant que telles par les institutions d'État. Elle permet de mieux comprendre l'aspiration de la société algérienne à une plus grande justesse de la « vérité » historique, mais également à une demande de justice et à une reddition des comptes. Cette mobilisation citoyenne appelée *hirak*, en se réappropriant l'espace public et en faisant bouger les lignes de la contestation, a laissé parler des voix longtemps contraintes au silence par « l'unanimité obsessionnel » du régime politique (Addi, 1995).

Jusqu'alors, seule la mémoire de la violence coloniale pouvait s'exprimer légitimement (et *ad nauseam* par les dirigeants) et saturer le champ du débat public oblitérant ainsi les violences politiques post-indépendantes et l'autoritarisme du pouvoir. *A contrario*, le contentieux colonial réapproprié par la mobilisation citoyenne du 22 février (notamment à travers les noms et les photographies de grandes figures de la résistance de la guerre de libération) prend un tout autre sens dans les slogans repris en chœur par les manifestants. Mettant en parallèle la répression policière et judiciaire actuelle et la brutalité de la domination coloniale, le *hirak* interpelle les dirigeants politiques avec cette question récurrente : *qu'avez-vous fait de notre indépendance ?* En condamnant les défaillances et dérives d du pouvoir depuis 1962, c'est une injonction collective à la responsabilité d'État qui révèle également une rupture des temporalités historiques. Pour la société algérienne, la période coloniale appartient définitivement à un passé révolu ; pourtant ses violences, ses injustices, ses discriminations renvoient en écho à celles commises par les dirigeants algériens et ne dédouanent en rien la responsabilité de l'État indépendant. La foule contestataire laisse exprimer une étonnante capacité à se défaire des récits nationaux tels qu'ils sont diffusés par les institutions d'État pour extérioriser une critique sévère et lucide de la manipulation de l'histoire du pays. Se révèle ainsi, à travers les multiples

³ « La violence comme catégorie appartenant au système politique ordonné autour de la lutte pour le pouvoir ». (Addi, 1995, 46-76).

manifestations, une méta-mémoire collective qui a emmagasiné, méthodiquement, les évènements violents marqués par la violation des droits depuis l'indépendance. Ce passé récent sur laquelle s'est constituée cette mémoire se présente comme une « dynamique vivante qui est à retenir » (Fabbiano, 2019) dans le but de mieux regarder les réalités du temps présent.

Le *hirak* algérien représente, laisse exprimer la volonté d'une grande partie des manifestants à rompre avec les récits historiques d'État. En se focalisant sur le rejet unanime de la mémoire historique d'État (telle qu'elle s'est imposée au détriment de celles de toutes les victimes des violences politiques), la contestation populaire renoue avec les notions de résistance de la longue lutte anti-coloniale. À partir des photos et des slogans des manifestations des vendredis et des mardis, on décryptera la façon dont certaines séquences historiques de l'Algérie post-indépendante, marquées par la violence d'État, ressurgissent dans l'espace de la contestation et ce dans l'objectif de mieux comprendre l'aspiration de la société algérienne à une plus grande justesse de la « vérité » historique mais également à une demande de justice réparatrice et à une reddition des comptes. Autour des héros et héroïnes de la guerre d'indépendance, des disparus de la décennie 1990 et des victimes du printemps noir de 2001, des mémoires populaires s'expriment pour dénoncer les pratiques de la violence d'État.

Héros et héroïnes de la guerre : le panthéon populaire

Dès la première marche citoyenne⁴ (du 22 février 2019), la tradition des héros de la guerre d'indépendance est reprise par les manifestants. Contrairement aux pratiques officielles de célébration des *mujahiddîn* et des *shuhadâ*, dont l'exaltation participe à l'héroïsation et au patriotisme du peuple algérien. Dans la rhétorique sacrificielle, les héros et héroïnes de la guerre d'indépendance sont bien vivants dans la mémoire populaire. Ils apparaissent par les nombreux panneaux et pancartes brandis par les manifestants et dans les slogans et à y regarder de plus près, ce ne sont pas forcément ceux que l'on retrouve traditionnellement dans l'iconographie officielle. Des martyrs morts parfois très jeunes comme Hassiba Ben Bouali à 19 ans, Ali La Pointe à 27 ans ou encore petit Omar à 13 ans. D'autres, longtemps disparus du

⁴ Il faut rappeler que la première mobilisation massive a eu lieu à Kherrata (wilaya de Sétif), le 16 février 2019 dont les manifestants ont arraché et piétiné un poster géant du président Abdelaziz Bouteflika.

panthéon national, ressurgissent comme Abane Ramdane⁵ trahi et tué, en 1957, par ses compagnons de lutte. Mohamed Boudiaf, figure emblématique de la Révolution algérienne, et ancien chef d'État (janvier-juin 1992) assassiné en direct lors d'une conférence diffusée à la télévision nationale, le 29 juin 1992, est omniprésente⁶ et elle renvoie à la violence des années 1990. Ces personnalités historiques, symboles de la jeunesse, de l'intégrité et du sacrifice patriotique sont porteuses des valeurs de l'engagement et des promesses et espoirs perdus de la guerre de libération. En ce sens, elles sont élevées pour mieux dénoncer l'indépendance confisquée et pour désavouer les élites politiques dirigeantes les rendant, ainsi, indignes du sacrifice de leurs aînés.

Le *hirak* reprend à son compte les fondamentaux de l'histoire révolutionnaire algérienne (résistance, esprit de sacrifice, engagement, patriotisme) pour lui réinsuffler son idéal premier considéré, par l'opinion publique, comme altéré sinon disparu. La réappropriation des symboles révolutionnaires (le 1^{er} novembre, l'emblème national, « un seul héros, le peuple », ...) participe à cette volonté de renouer avec une histoire de combats et de résistances dont le but était la liberté, la justice et l'égalité. Les martyrs de la guerre viennent rappeler le coût élevé du sacrifice et, en miroir, l'imposture de ceux qui dirigent aujourd'hui le pays.

Figure 1 : Graffiti du *hirak*, Alger. Novembre 2019



⁵ Il faudra attendre 1999, pour que son nom soit donné à l'aéroport de Bejaïa.

⁶ Un des chefs historiques de la guerre d'indépendance et membre du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne, il est assassiné alors qu'il venait d'occuper les fonctions de président du Haut comité d'État. Sa mort tragique est considérée comme le prélude de la tragédie à venir.

En ce sens, ils ne viennent pas alimenter la traditionnelle rhétorique anti-coloniale mais condamner la confiscation de l'indépendance et l'illégitimité de ceux qui y ont participé. L'hommage rendu, hebdomadairement par les manifestants, aux héros anonymes ou célèbres, peut prendre des accents particulièrement intenses quand un de ces héros a survécu à la violence de la guerre. Ainsi, Djamilia Bouhired⁷, figure iconique de la résistance au féminin, dont la parole était rare et les apparitions exceptionnelles, réapparaît avec les manifestants comme un de leur soutien indéfectible⁸. Acclamée par la foule, elle est reconnue comme la figure de l'intégrité et de l'incorruptibilité propres aux « vrais » *mujahiddin*⁹. L'égard et le respect rendus à la vertu de ces personnalités historiques participe de la réappropriation des fondamentaux de l'histoire révolutionnaire algérienne contre un récit national considéré comme instrumentalisé par le régime politique. Le *hirak* a montré que les Algériens ont une connaissance intime de leur histoire qui a résisté aux instrumentalisations du pouvoir. Les pancartes et les mots d'ordre des manifestants font référence à un besoin d'une narration juste qui reconnaît les siens et débarrassée de toutes les falsifications et impostures. Ainsi, le portrait de Saâl Bouzid, le militant anonyme qui a hissé le 8 mai 1945 le drapeau algérien lors des manifestations de Sétif apparaît régulièrement. Tué par les autorités policières françaises, il fut la première victime des massacres du Nord-Constantinois¹⁰. Comme l'hommage rendu à Ahmed Zabana¹¹ à l'approche des élections présidentielles du 12 décembre 2019 avec ce slogan, « Nous sommes les enfants de Zabana. Coupez-nous la tête mais nous ne voterons pas ».

⁷ Djamilia Bouhired est le symbole de la lutte des femmes durant la guerre d'Algérie. Arrêtée et torturée, elle est condamnée à mort le 15 juillet 1957. La mémoire populaire a retenu son rire retentissant à l'annonce du verdict la condamnant à la peine capitale.

⁸ <https://bit.ly/36m8wmc>

⁹ Le dossier des « faux moudjahidines » occupe la scène médiatique algérienne depuis plusieurs années. Déjà en 2008, en pleine séance plénière du Parlement, le député Noureddine Ait Hamouda, fils du colonel Amirouche (ancien chef historique de l'ALN) parle de 20 000 "faux moudjahidines". L'ancien fonctionnaire du ministère de la Justice, Benyoucef Mellouk a contribué largement en 1992 à mettre la lumière sur ce dossier. Il revient sur scène pendant les manifestations du *hirak* pour rappeler l'opinion publique de ce « dossier ».

¹⁰ « Repose en paix martyr, nous continuerons le combat ».

¹¹ Arrêté pour avoir mené une action armée, il est condamné à mort et fut le premier algérien guillotiné le 19 juin 1956.

Figure 2 : Photo de Zabana sur une pancarte lors d'une manifestation du hirak. Oran, mars 2019



Il n'est pas rare de voir apparaître, dans les foules d'Algériens mobilisées sur l'ensemble du territoire, des photos et des cartes de *mujâhid* collées sur des panneaux de fortune (et poignants) de héros anonymes qui n'ont pas eu à bénéficier de la reconnaissance nationale et des privilèges qui vont avec¹² (Dirèche, 2018).

En occupant ainsi l'espace public par « des performances mémorielles et plus largement temporelles, au cœur de l'évènement » (Fabbiano, 2019), les Algériens réinventent un patriotisme qui leur est cher loin des commémorations officielles et insipides vidées de leur sens historique. En ce sens, on pourrait l'interpréter comme la récupération d'un espace-nation dans lequel la souveraineté du peuple s'exprime en dénonçant spontanément les instrumentalisation du régime politique qui n'a pas été à la hauteur des attentes et des sacrifices de l'indépendance.

Dans ce sens, le *hirak* a dévoilé ou mis en exergue une dualité qui lui préexistait, celle en l'occurrence de deux récits nationaux. Sans être foncièrement antagonistes, les deux narrations du passé divergent sur les objectifs. Le premier reste toujours dans la logique de la perpétuation et la consolidation d'un régime construit autour de la légitimation du pouvoir politique par l'histoire, et principalement, celle de la guerre de libération. Le second, quant à lui, est porté par la dynamique historique d'affranchissement de cette légitimité révolutionnaire, devenue avec le

¹² Les Anciens combattants et les enfants de *shuhadâ* bénéficient de pensions et d'avantages matériels considérables (postes réservés dans l'administration, exemptions fiscales, bourses d'études à l'étranger, dispenses de diplômes, agréments en tout genre,...). Voir la Loi n°99-07 du 5 avril 1999 relative au moudjahid et au chahid.

temps un carcan insupportable pour une jeunesse qui se reconnaît plus dans les idéaux de novembre 1954 et non dans la gestion de la rente historique depuis 1962. Dans cette approche défendue par le *hirak* dans son discours (slogans, photos, graffiti, etc.), les morts, les blessés, les écopés, les mutilés, les héroïnes et héros de la guerre d'indépendance ont vocation à être le socle rassembleur de la Nation et non un terreau symbolique dans lequel le régime puiserait sa force. Tel est, semble-t-il, le message délivré *in memoriam* par les jeunes de 2019 à ceux de 1954.

Les années 90 et le deuil impossible

La deuxième séquence historique qui apparaît dans les manifestations de la mobilisation citoyenne est celle qui renvoie à la tragédie des années 1990. La décennie 1990 est considérée comme la plus violente de l'histoire indépendante algérienne. Marquée par l'affrontement des forces de sécurité de l'État et des islamistes armés¹³, elle instaure un régime d'exception. Les enlèvements, les exécutions, les massacres collectifs, les pratiques de la torture rythment, alors, le quotidien des Algériens subissant une terreur aveugle dont ils n'identifient pas les logiques. L'Algérie vit alors en vase clos expérimentant cette guerre intérieure (Lazali, 2018) qui réactive des pratiques de l'armée coloniale comme celle, notamment, des enlèvements. Environ 8.000 personnes ont été officiellement portées « définitivement disparues »¹⁴. Un chiffre largement sous-estimé selon la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) et d'autres ONG qui évaluent à 18.000 le nombre de disparus (Martinez, 2001). Des disparus longtemps anonymes et qui retrouvent une identité à travers des photographies brandies par leurs familles qui demandent enfin que justice soit faite. De la même façon, les victimes civiles exécutées individuellement ou dans des massacres organisés portent désormais un nom et un visage à travers des trombinoscopes géants. Le nombre de ces victimes est estimé approximativement entre 100.000 et 200.000 personnes (Martinez, 2001). Il faut, d'ailleurs, s'interroger sur l'incapacité, près de deux décennies, après la sortie de crise, de compter les morts et de leur accorder un statut¹⁵.

¹³ L'arrêt du processus électoral de janvier 1992 a entraîné une escalade de violences entre les services de sécurité d'État et les groupes d'islamistes armés qui avaient pris le maquis.

¹⁴ <https://bit.ly/37iGw2q>

¹⁵ La question des chiffres des victimes a toujours été problématique en Algérie. Elle renvoie à ceux de la guerre de libération. Le chiffre de 1,5 million de morts pose un certain nombre de questions sur la façon dont il a été imposé dans l'historiographie nationale.

La publicisation de l'identité de certaines des victimes des années 1990, dans le *hirak* (qui les reconnaît en tant que telles, dans la mobilisation collective), participe à la reconnaissance publique des crimes et à la dénonciation de la culture de l'impunité. Une position publique qui s'oppose d'emblée à celle des orientations des textes législatifs qui ont consacré la sortie de crise. La priorité avait été, alors, accordée à la *Concorde civile* (1999), à la *Réconciliation nationale* (2005) et accessoirement à la modernisation du pays (puisque c'est le début des chantiers nationaux titanesques, grâce à la flambée du prix du pétrole). L'urgence de la normalisation sécuritaire et politique qui a commandé la sortie de crise des années 1990 a fait l'économie d'une justice transitionnelle et d'une réparation psychologique à l'échelle des Algériens. Si toutefois, la loi sur la réconciliation n'a pas mis fin aux demandes de justice et de réparation, elle a imposé (par le haut) le pardon qui a obligé à faire comme si rien ne s'était passé.

Aussi, la sortie de cette séquence de violences qui s'est déroulé dans un huis-clos national que l'on se plaît à appeler guerre civile, s'est réalisée sans désigner les responsables et les coupables. L'État algérien ayant *in fine* décidé d'instaurer la paix civique au prix de la dénégation de la violence des groupes islamistes terroristes (qu'il a pourtant combattu féroce) et de sa propre violence. Cette politique de l'amnistie renvoie également à l'amnésie et à une mémoire d'État oublieuse des violences plus anciennes tout en instrumentalisant à saturation les violences de la période coloniale qui rentrent douloureusement en écho, auprès des Algériens, avec ses propres violences.

Cependant, convient-il de souligner que le *hirak* n'a pas mis les deux violences (coloniale et celles des années post-1962) au même niveau, bien que la tentation de les articuler n'est pas absente dans des discours entendus ou relevés au cours de cette contestation populaire majeure dans l'histoire contemporaine du pays (Mechai, 2020).

Même à *minima*, une justice transitionnelle n'a pas été proposée pour donner du sens à la déflagration du consensus politique et du lien social qui a produit une telle violence¹⁶. Cette impossibilité s'explique par le fait que l'un des principaux acteurs de la violence est le pouvoir algérien ; un pouvoir toujours en place et qui occulte à la fois ses responsabilités et les causes politiques à l'origine de la tragédie des années 1990 (Boumghar, 2016). La violence des islamistes armés s'était accompagnée

¹⁶ « On s'est mangés les uns les autres », formule utilisée par les Algériens pour décrire cette violence.

par une contre-violence d'État marquée par des atteintes très graves aux droits de l'homme (Martinez, 2001).

S'il est vrai que des atteintes aux droits de l'homme ont bel et bien existé et furent dénoncées en Algérie et par les ONG, il n'en demeure pas que l'État ait agi dans le cadre de ses prérogatives constitutionnelles, défendre l'intégrité du pays. Le préambule de *La Concorde civile* qualifie les événements « d'agression criminelle sans précédent visant à détruire l'État algérien » et de « tragédie nationale ». L'ordonnance d'application de la loi (en 2006)¹⁷ renforce l'impunité des agents de l'État concernant les milliers de disparus en les qualifiant « d'initiatives isolées ». Ce choix d'une sortie de crise participe d'une gestion arbitraire de la mémoire quand celle-ci n'est pas tout simplement interdite dans les débats publics puis qu'elle fait l'objet de poursuites pénales¹⁸. Il faut rappeler que cette gestion arbitraire de la mémoire reste unique au Maghreb. Le Maroc voisin avait, en 2003 et sans jamais le nommer, entrepris un processus institutionnel (Instance Équité Réconciliation) pour régler le contentieux des années de plomb du règne de Hassan II. Dans la Tunisie post-révolutionnaire, l'instance Vérité et Réconciliation entendait rendre justice aux victimes des régimes de Bourguiba et de Ben Ali. Les dizaines de milliers de victimes algériennes n'ont pas eu le droit à cette justice dans une logique d'amnésie/amnistie institutionnalisée. Si en Algérie, les débats sur cette question continuent à s'exprimer, le travail de recherche et le journalisme d'investigation sont radicalement limités par la Loi sur la réconciliation.

Avec la convocation des disparus des années 1990, parmi les vivants du *hirak*, c'est incontestablement la demande de la reddition des comptes et la condamnation de la culture de l'impunité. L'anonymat oppressant des dizaines de milliers de victimes laisse la place, 20 ans après, à leur visibilité dans l'espace politique. Celle-ci laisse espérer une procédure de justice qui imposerait une reddition des comptes avec une identification des responsabilités, une typologie des violences et des crimes et une transparence sur l'économie de corruption et de prédation. Par la

¹⁷ *Journal officiel de la République algérienne*, n°11, 28 février 2006.

¹⁸ L'article 46 de l'ordonnance d'application prévoyait aussi «...l'emprisonnement de trois à cinq ans et d'une amende de 250 000 DA à 500 000 DA³, quiconque qui, par ses déclarations, écrits ou tout autre acte, utilise ou instrumentalise les blessures de la tragédie nationale, pour porter atteinte aux institutions de la République algérienne démocratique et populaire, fragiliser l'État, nuire l'honorabilité de ses agents qui l'ont dignement servie, ou ternir l'image de l'Algérie sur le plan international. Les poursuites pénales sont engagées d'office par le ministère public. En cas de récidive, la peine prévue au présent article est portée au double », *Journal officiel de la République algérienne*, n°11, 28 février 2006.

puissance du retour de ce « refoulé », les manifestants expriment leur condamnation des lois d'amnistie et exigent de la part des autorités politiques une dénomination officielle des victimes¹⁹ et la reconnaissance publique des crimes. En ce sens, le traumatisme de la décennie 1990 tente d'être surmonté dans une forme de résilience collective.

Figure 3 : Manifestation des familles de disparus, Place de la Grande Poste, Alger. Avril, 2019.



Le Printemps noir de 2001

Cette séquence de la violence d'État qui apparaît dans le *hirak* est une des plus voilées du régime algérien d'autant plus qu'elle s'est déroulée juste après la sortie de la tragédie des années 1990 qui amorcent, alors, un début timide de normalisation de la situation sécuritaire. Elle constitue la crise majeure du premier mandat du président Bouteflika. Les émeutes qui ont suivi la mort d'un lycéen tué par balles dans une gendarmerie de Beni Douala (wilaya de Tizi-Ouzou) sont réprimées avec une brutalité féroce faisant, en Kabylie 127 morts et plus de 5.000 blessés²⁰ dans les deux wilayas de Tizi-Ouzou et de Bejaia. L'extrême jeunesse des insurgés renvoie d'ailleurs, en échos, à celle des manifestants du *hirak* et le mode opératoire de la mobilisation présente quelques similitudes : des foules considérables de plusieurs centaines de milliers de personnes,

¹⁹ Comme celle accordée aux martyrs de la Révolution.

²⁰ Ces manifestations déclenchent un mouvement de contestation plus large. Il culmine le 14 juin 2001 avec une immense manifestation à laquelle auraient participé environ 2 millions de personnes ralliées derrière un ensemble de revendications (*Le Matin d'Algérie*, 14 juin 2015 <https://bit.ly/33vmoJj>).

l'absence de leadership, l'horizontalité de l'organisation et des slogans repris inlassablement en chœur. Les mobilisations de 2001 étaient rythmées par les slogans : « *Ulac smah ulac* » (il n'y a pas de pardon), « pouvoir assassin », « vous ne pouvez pas nous tuer, nous sommes déjà morts ». Elles ne s'identifiaient, par ailleurs, à aucune organisation politique sur le terrain et récusait frontalement les deux partis à forte base électorale kabyle (le FFS et le RCD) le droit et la légitimité à leur représentation. L'extrême jeunesse de la mobilisation²¹ n'hésitait pas à recourir à des mises en scène dramaturgiques jusqu'à souhaiter le statut de martyrs pour les victimes des émeutes²². Une masse populaire qui semblait mobilisable à souhait par un effet d'identification à des préoccupations et à des angoisses communes (Dirèche, 2006). Contrairement aux foules joyeuses et créatives du *hirak*, la contestation en Kabylie avait investi un répertoire d'actions où le désenchantement et la désespérance post années 1990 se conjugue avec la brutalité de la libéralisation et de la reconversion de l'économie algérienne. Celle-ci n'est, certes, pas spécifique à la Kabylie puisqu'elle frappe de plein fouet des centaines de milliers de personnes laissées à la périphérie de la vie économique sans formation qualifiante ni emplois pour basculer dans un champ hors-système (Chikhi, 2001). Mais elle prend des actions particulièrement graves en Kabylie comme un condensé d'expériences malheureuses.

La violence enregistrée, contre les civils, de la répression de la part des services de l'État est décrite, selon le rapport de la commission d'enquête²³ rendu public le 7 juillet 2001, comme celle « d'une guerre avec usage de munitions de guerre ». L'ampleur de la répression et les violences et abus commis par la gendarmerie nationale est, alors, vécue comme une réplique de la violence aveugle qui s'était abattue durant dix ans sur les Algériens. Elle exprime une volonté double du régime : contrôler la contestation sociale comme facteur de déstabilisation de la normalisation sécuritaire ; et étouffer la mobilisation dans une propagande²⁴ d'État clairement assumée (Dirèche, 2005). Cette dernière volonté qui renvoie à des pratiques anciennes de stigmatisation de la Kabylie a laissé aux Kabyles un goût amer ; celui d'avoir été enfermés

²¹ Extrême jeunesse qui renvoie à celle de la population algérienne dont les deux tiers ont moins de 20 ans.

²² C'est le cas aussi, mais dans un contexte tout à fait différent, pour les militants du FFS de 1963 qui réclament un statut particulier Voir <https://bit.ly/2JnL9QL>

²³ Commission d'enquête officielle présidée par le juriste Mohand Issad : <https://bit.ly/3qci0sm>.

²⁴ Le discours des autorités de l'époque condamnait les supposées velléités et ethnicistes et régionalistes des Arouchs.

dans un combat exclusivement identitaire et isolés de la scène politique nationale qui considère toute action militante kabyle comme des velléités de divorce de l'espace national.

Presque deux décennies après, le *hirak* laisse exprimer l'hommage populaire aux 127 victimes au rythme des slogans repris à nouveau : « *Tilleli, tilleli* (Liberté, liberté), *Ulac smah ulac* », « *Mazalna ghimazighen* (*Nous sommes encore des Imazighen*) », « Martyrs kabyles, martyrs algériens ». Les foules entonnent les chants contestataires des chanteurs Matoub Lounès et Oulahlou dans un déploiement impressionnant et inédit de drapeaux algériens²⁵ et d'emblèmes berbères. Il faut souligner que les acquis de la mobilisation citoyenne ont permis, à l'échelle de l'opinion publique, de mettre à distance la rhétorique d'État du « séparatisme kabyle » pour englober dans un large consensus la pluralité culturelle du pays. En ce sens, l'apprentissage de la culture citoyenne qu'a constitué le *hirak* depuis son émergence dans le paysage politique adossé à la réappropriation des grands récits nationaux et à une culture de la souffrance partagée par toutes et tous fait dire : « 2001, on nous a séparés ; 2019, on va les briser ». Ce consensus, « nous sommes tous Algériens », résonne comme une réconciliation nationale souhaitée par le bas et dans l'espace public partagé désormais par toutes et tous.

La résurgence de la séquence du printemps noir, dans le *hirak*, présente des similarités à celle de la séquence des années 90. Trombinoscopes géants, emblèmes berbères déployés, photographies avec les identités des victimes, Tout y est exposé dans la condamnation collective du déni de justice et de la reddition des comptes. L'évocation des 127 victimes de la répression vient, en écho, consacrer l'intégration (dans le national) des revendications politiques et culturelles portées par la Kabylie, longtemps considérées par le prisme de l'irréductibilité et de la militance identitaire. Les émeutes de 2001 ne faisant que s'inscrire dans la longue histoire nationale des révoltes sociales qui ont rythmé l'histoire du pays depuis 1962.

Il est utile enfin de dire que dans de nombreuses villes du pays (en dehors de la Kabylie), les manifestants du *hirak* ont exprimé un fort soutien à ces revendications. C'est une des expressions les plus profondes de cette reconnaissance du soi et de l'histoire nationale sur la longue durée.

Conclusion

²⁵ L'interdiction en novembre 2019 du port de l'emblème berbère (comme atteinte au drapeau national) par le Vice-ministre de la défense, chef d'état-Major Ahmed Gaid Salah, a été suivie par de nombreuses arrestations et incarcérations.

Ces trois séquences, telles qu'elles se sont exprimées dans les rues d'Algérie, sont centrales dans la mémoire populaire. La force avec laquelle elles se manifestent est proportionnelle avec celle qui les a reléguées dans les « douves de l'histoire nationale »²⁶ depuis maintenant presque 60 ans. Quand les récits officiels, soigneusement édulcorés, ne laissent filtrer presque aucune des doléances exprimées, les mémoires populaires ont retenu les séquences dramatiques de l'histoire politique du pays et les ont transmis sous formes d'autres récits et par d'autres canaux plus intimistes. L'appropriation collective de l'espace public telle qu'elle s'est déroulée depuis le 19 février 2019 s'est accompagnée de l'expression inédite de ces mémoires populaires désencombrées de la doxa officielle. La rue devient, alors, le territoire de la mémoire collective qui extrait de l'anonymat des dizaines de milliers de victimes en leur redonnant leur identité. En rendant possible cela, la rue contestataire permet, ainsi l'expression d'un deuil collectif qui réunit l'ensemble des composantes de la société unie dans un rituel commun et dans la reconnaissance publique de la violence d'État. Outre la dimension catharsistique, sans précédent, de cette émotion collective, c'est la culture politique populaire des Algériens qui apparaît dans toute sa finesse qui vient démentir tous les discours de dépolitisation de larges segments de la société. L'écart vertigineux qui est, ainsi, révélé entre le logiciel politique obsolète des élites dirigeantes et l'analyse politique et historique que portent les foules permet de mesurer la fracture et les enjeux qui se jouent aujourd'hui. La disqualification des récits nationaux renvoie en écho à celle de la classe politique dans son ensemble résumée remarquablement en *darja* « # yetnahaw ga3 »²⁷. Il faut souligner d'ailleurs la créativité de la langue populaire (arabe, berbère, français, darja) dans le répertoire politique de la contestation à la fois comme une libération politique (langue populaire comme la langue du politique) et comme une revanche contre la *hogra* et le retour triomphant des périphéries marginalisées (Berrached, 2020).

Par la puissance du retour de ce « refoulé » et par la richesse du répertoire d'actions des références historiques, les manifestants dénoncent la gestion arbitraire de la mémoire nationale en exprimant notamment leur condamnation des lois d'amnistie et en exigeant de la

²⁶ Expression empruntée à l'historienne tunisienne Kmar Bendana, émission radiophonique *La Fabrique de l'histoire*, France Culture : <https://bit.ly/2VhpnR0>, 29 janvier 2016

²⁷ Littéralement « Qu'ils s'en aillent tous ! ».

part, des autorités politiques, une dénomination officielle des victimes²⁸ et la reconnaissance publique des crimes.

Cette demande populaire de la reddition des comptes suffira-t-elle pour impulser un processus de justice transitionnelle ? Si elle semble incontournable dans l'urgence du présent à l'échelle des manifestants pour instaurer enfin un cycle vertueux de la justice, elle ne peut être rendue possible que dans une configuration de transition démocratique instituée qui instaurera la rupture consommée avec le modèle politique et économique actuel. Le *hirak* annonçait une pré-transition politique qui peine à s'imposer et l'échec tragique des réformes de 1988 hante encore les esprits alors qu'elles avaient suscité de très grands espoirs.

Les défis sont nombreux à commencer par l'indépendance des trois pouvoirs pourtant consacrée par la Constitution (de 2016 et celle de 2020). Et celui de solder les comptes du passé et de regarder ses fantômes est, sans doute, un des plus redoutables.

Bibliographie

Addi, L. (1995). « Violence et système politique en Algérie », *Les temps modernes*, Gallimard, 46-76.

Ait-Hamidouche, L. (2018). « Au cœur de la résilience algérienne. Un jeu calculé d'alliances », *Confluences méditerranéennes*, 106, 195-210.

Berrached, M. (2020). « Les Algériens ont trouvé dans leur derja une langue radicale ». in <https://bit.ly/36h9fFs>

Boumghar, M. (2016). « “Ni transition ni justice : le traitement de la violence politique par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale” ». Gobe, Éric. *Des justices en transition dans le monde arabe ? Contributions à une réflexion sur les rapports entre justice et politique*. Rabat : Centre Jacques-Berque, 2016. (pp-263-292) Web. [Http://books.openedition.org/cjb/780](http://books.openedition.org/cjb/780)

Chikhi, S. (2001). « Algérie : du soulèvement populaire d'octobre 1988 aux contestations des travailleurs », *Mouvement social et modernité*, ouvrage collectif, *Naqd/SARP*, Alger, mars 2001.

Dirèche, K. (2005). « Le mouvement des 'arch en Algérie : pour une alternative démocratique autonome ? », *Revue des Mondes musulmans et de la Méditerranée*, Edisud, <https://remmm.revues.org/2873>

Dirèche, K. (2018). « Dette de sang et rente de guerre. Quand l'histoire se sclérose ». Dans Corriou, M et Oualdi, M. (Dir.), *Une histoire sociale et culturelle du politique en Algérie et au Maghreb*. Études offertes à Omar Carlier (pp 457-471). Paris : Éditions de la Sorbonne.

²⁸ Comme celle qui fut accordée aux martyrs de la Révolution.

Fabbiano, G. (2019). « Le temps long du *hirak* : le passé et ses présences ». *L'Année du Maghreb*, Vol. 21, 117-130.

Lazali, K. (2018). *Le trauma colonial*. Paris : Éditions La Découverte.

Martinez, L. (2001). « Algérie : les massacres des civils dans la guerre ». *Revue internationale de politique comparée*. Vol. 8, 43-58.

Mechaï, H. (2020). 10. La résurgence de la mémoire de la lutte contre le colonialisme français. Dans : Omar Benderra éd., *Hirak en Algérie : L'invention d'un soulèvement*. Paris : La Fabrique Éditions, 125-144.

Crédit Photos

© Belkacem BENZENINE, 2019.